Département de la Seine Maritime VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE - ART L 2122.22 / 2025-04-02 - 2

MAPA - Procédure adaptée – MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – LOT 2 : TAILLE DES HAIES SOCIÉTÉ SARL PJP DUMONT

Le Maire,

- Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019, notamment les articles R.2123-1, R.2123-2 et R.2123-7 concernant les marchés à procédure adaptée par nature,
- Vu l'article L 2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- Considérant la publicité adaptée réalisée sur la plate-forme marchés publics de l'ADM76 en date du 14/02/2025,
- Considérant l'analyse des offres réalisée le 18/03/25
- Considérant la nécessité de conclure un MAPA pour l'entretien des espaces verts notamment la taille des haies.

DÉCIDE

1 – Un marché selon la procédure adaptée (MAPA), concernant l'entretien des espaces verts notamment la taille des haies pour la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, sera conclu avec la société SARL PJP DUMONT – 12 route des Sept Meules – 76260 SAINT MARTIN LE GAILLARD.

2 - Ce marché de prestations est conclu selon l'acte d'engagement, à compter du 2 avril 2025 pour une durée de huit mois ferme, non renouvelable.

3 – Le montant total de la prestation s'élève à 10 669.16 € HT soit 12 802.99 € T.T.C.

4 - La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Ville de Saint Nicolas d'Aliermont.

5 – Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217606243-20250402-2025-04-02-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025 Publication : 03/04/2025

